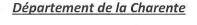
AR PREFECTURE

016-200072023-20191212-20191212_05-DE

Regu le 24/12/2019

République Française





Séance du Jeudi 12 Décembre 2019
Délibération n°20191212 05

Nombre de conseillers

En exercice : 74 Présents : 44 Absents : 30

dont suppléé : 1dont représentés : 9

Votants: 54

dont « pour »: 51dont « contre »: 3dont abstention : 0

Objet : Maîtrise d'œuvre et études environnementales pour l'aménagement d'un bassin d'eaux vives à MANSLE : attribution du marché de prestation

Le jeudi 12 décembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 06 Décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LUXÉ,

<u>Présents</u>: CAILLAUD Nadia — AYRAULT Jean-Paul - GIRAUD-BERNARD Éric - ESTEBAN Philippe - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy — BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CRINE Jean-Jacques — GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle — CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia — ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - CAMY Bruno - POTEL Maryse - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond — GUITTON Claude.

Absents excusés:

COMBAUD Alain représenté par son suppléant SOURISSEAU Damien

PARTAUD Xavier: pouvoir à AYRAULT Jean-Paul

CHEMINADE Anne-Marie: pouvoir à ESTEBAN Philippe

AGUESSEAU Norbert : pouvoir à LOTTE Michel BERTHAULT Patrick : pouvoir à BOIREAUD Philippe VIDAUD Pierre : pouvoir à CROIZARD Christian

LACOEUILLE Bernard: pouvoir à PELLETIER Dominique JABOIN-VIGREUX Véronique: pouvoir à SOURY Christine VIGIER Jean-Pierre: pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre STASIAK Jean-Louis: pouvoir à SEVRIT Raymond

LIOT Gérard - BONNET Franck.

<u>Absents non excusés</u>: BASSET Véronique - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - MOREAU Bernadette - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BEAU Nathalie — EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien — BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VINCENT Gérard - PÉNAUD André — BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : Philippe BOIREAUD

AR PREFECTURE

016-200072023-20191212-20191212_05-DE

Regu le 24/12/2019

Objet : Maîtrise d'œuvre et études environnementales pour l'aménagement d'un bassin d'eaux vives à MANSLE : attribution du marché de prestation

Vu la délibération du 01 juin 2017 autorisant le Président à engager l'opération d'aménagement d'un bassin d'eaux vives à Mansle, projet jugé structurant pour le territoire communautaire, Vu les crédits budgétaires inscrits au titre de ce programme d'investissement,

Monsieur le Vice-Président en charge des projets structurants rappelle qu'une consultation relative à un « marché de prestation de maîtrise d'œuvre et aux études environnementales en vue de l'aménagement d'un bassin d'eaux vives à Mansle » a été lancée le 03 septembre 2019. Elle fait suite à la publication d'un avis public à la concurrence dans le cadre d'une procédure avec négociation prévue à l'article R 2124-3 du code de la commande publique.

A l'issue de la phase « candidature », 2 bureaux d'étude ont été retenus en vue de remettre une offre. Les cabinets retenus à l'issue de la phase précitée sont :

- Le cabinet Hydrostadium
- Le cabinet Éléments.

Dans le cadre de la phase « offre », les 2 cabinets ont participé à une visite de site le 29/10/2019, afin de leur permettre de remettre leur offre dans les meilleures conditions.

Les 2 candidats sélectionnés étaient invités à remettre une offre au plus tard le 14/11/2019 à 12h30.

La commission d'appel d'offre réunie le 22/11/2019 a auditionné les 2 candidats afin qu'ils exposent leur offre technique et financière.

A l'issue des auditions précitées, les 2 candidats ont été invités à remettre une nouvelle offre, le cas échéant.

A l'issue de la phase de négociation, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 09/12/2019 afin d'analyser les nouvelles offres et en vue d'attribuer le marché à l'un des candidats. La CAO propose de retenir l'offre du cabinet Hydrostadium pour un montant de 213 285,00 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- D'ATTRIBUER le marché de prestation relatif à la « maîtrise d'œuvre et aux études environnementales pour l'aménagement d'un bassin d'eaux vives à Mansle » au cabinet HYDROSTADIUM pour un montant de 213 285,00 € HT.
- D'AUTORISER le Président à notifier le marché au candidat et à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président Jean-Pierre de FALLOIS

